

Programme de formation

« Droit de l'environnement »

Cette formation est principalement destinée aux responsables QSE et à tout personnel qui souhaitent conforter leurs connaissances en droit de l'environnement.

Le droit de l'environnement regroupe les règles juridiques concernant la gestion, l'utilisation et la protection de l'environnement, la prévention et la répression des atteintes à l'environnement (en particulier par la pollution) et l'indemnisation des victimes pour les préjudices environnementaux.

✓ Objectifs :

La formation va permettre aux participants :

- De connaître ou d'actualiser leurs connaissances sur :
 - Les principales exigences réglementaires abordées dans le code de l'environnement.
- D'être capable de :
 - Elaborer, mettre en œuvre une veille réglementaire
 - Définir les textes réglementaires applicables
 - Etablir la conformité réglementaire, et définir, mettre en place et suivre le plan d'actions associé
 - Gérer un dossier ICPE

En intra et FOAD, le programme de la formation est adaptable aux besoins spécifiques de l'entreprise et à son mode de fonctionnement. Nous contacter.

✓ Public visé

- Responsables QSE
- Tout personnel d'encadrement
- Toute personne désirant actualiser ses connaissances pour participer efficacement à une démarche environnementale

✓ Prérequis

- Pas de prérequis spécifique

✓ Durée de la formation

3 jours (21 heures)

Horaires à définir

✓ Nombre de participants

Inter : 8 (Minimum) / 12 (maximum)

Intra : 1 (Minimum) / 12 (Maximum)

FOAD : Sessions de 1 à 2 personnes

✓ Objectifs

- Acquérir ou actualiser ses connaissances sur les principales exigences réglementaires du code de l'environnement

✓ Dates de la formation

Inter : Consultez le calendrier de nos sessions sur www.baxa-formations.fr

Intra/FOAD : Sur demande

✓ Lieu de la formation

Inter : Paris

✓ Prix de la formation

Inter : 1800,00 € HT / Personne

FOAD : 58,00 € HT / Heure

Intra : Sur offre, nous consulter.

✓ Modalités d'accès à la formation

- Plan de formation

✓ Programme

Journée 1

- **Introduction**
 - Présentation des participants, tour de table, recueil des besoins et attentes, rappel des objectifs de la formation, présentation du programme
- **Fonctionnement du droit communautaire**
- **Les grands principes de l'Environnement :**
 - Principe de précaution
 - Principe de prévention
 - Principe Pollueur / payeur
 - Principe d'information
 - Principe de participation
- **Le code de l'environnement.**
- **Synthèse de la journée**

Journée 2

- **Les ICPE**
 - Réglementation
 - Démarche administrative
 - Détermination des ICPE d'un organisme
- **Synthèse de la journée**

Journée 3

- **La veille réglementaire.**
 - La constitution
 - Les sources
 - Etablir la conformité réglementaire
- **Le responsable Environnement**
 - Rôle et responsabilités
- **Activités du responsable Environnement**
- **Bilan final**
 - Synthèse des acquis de la formation
 - Questions / Réponses par rapport aux attentes initiales

✓ Modalités pédagogiques

- Exposé à partir de Diaporamas animés « Powerpoint ».
- Réalisation d'exercices de mise en pratique en alternance avec les exposés théoriques.
- Echanges sur les situations rencontrées et les expériences des apprenants.
- Remise d'une attestation de fin de formation